



14ème législature

Question N° : 1515	De M. Alain Bocquet (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >politique à l'égard des handicapés	Analyse > handicapés mentaux.
Question publiée au JO le : 24/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les attentes des personnes et enfants handicapés mentaux, de leurs proches et de leurs associations représentatives concernant le droit à la santé. Les besoins portent autant sur la continuité des parcours de soins que sur l'accès aux soins dans les établissements médico-sociaux ou la baisse des « restes à charge ». Il lui demande notamment quelles dispositions le ministère entend prendre en faveur de l'organisation de la coopération des secteurs sanitaires et médico-sociaux, mais aussi de la reconnaissance de la spécificité des soins dispensés et de la revalorisation des actes des personnels soignants.